DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT **DE CARCASSONNE** 

## REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2017-273

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Matière : Domaine de

compétences par thèmes

Séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Sous matière : Aménagement du territoire

**OBJET:** 

DEMOLITION D'UN IMMEUBLE POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING A L'ANGLE DU BOULEVARD LAPASSET ET DE LA RUE DU MOULIN VIEUX -DEMANDE DE SUBVENTION

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul, M. RATABOUIL Michel donne procuration à Mmc BATIGNE Brigitte,

LE NOVERE DE CONSEILLERS NUNICIPALIX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 24,10.2017

Secrétaire: Mme Sarah EL KAHAZ,

AFFICHAGE EN DATE DU: 24.10.2017

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU:

D 7 NOV. 2017

Par délibération n° 2013-375 en date du 28 octobre 2013 et dans le cadre de l'aménagement de l'Espace TUFFERY, la ville s'est portée acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n° 1028 située à l'angle du boulevard LAPASSET et de la rue du Moulin Vieux, appartenant à Madame Marie-Thérèse FONVIEILLE afin de créer une zone de stationnements supplémentaires.

Les travaux nécessaires afin de réaliser ce parking sont en premier lieu la déconstruction de la bâtisse, la réalisation d'un stationnement périphérique et enfin la réalisation d'un revêtement permettant d'accueillir les véhicules.

Au vu de sa situation géographique une attention particulière sera mise en œuvre pour le traitement architectural de l'ensemble de cet aménagement.

Le coût de l'opération est estimé à 142 500,00 € H.T.

Cette opération peut prétendre à une participation du Conseil Départemental.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

## Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.  Démolition immeuble et aménagement d'un parking		RECETTES H.T.		%
		Conseil Départemental :	42 750.00	30.00
Maîtrise d'œuvre Etudes de sol Travaux Bureau de contrôle	12 000,00 € 2 500,00 € 120 000,00 € 3 000,00 €	Ville de Castelnaudary	99 750.00	70.00
Aléas TOTAL	5 000,00 € 142 500,00 €	TOTAL	142 500.00	100.00

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par M. le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

PRECISE que les crédits relatifs aux études seront inscrits au budget, Opération 9006, « Aménagement urbain », nature 2128.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 30 Octobre 2017.

Ampliation faite le :

0 6 NOV. 2017

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

0.2 NOV. 2017 Par publication le :

Par delegation, OV. 2017

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

atrick MAUGARD

Maire,

Accusé de réception de Préfecture du 02,11,2017 N°011-211100763-20171030-2017-273-DE